

DIX CONSEILS POUR DÉCROCHER SON PROJET FEE

Eric Uyttebroeck – novembre 2012

INTRODUCTION

Entre 2007 et 2012, les demandes de financements FEE (Fonds d'Encouragement à l'Enseignement) ont augmenté de 50% environ, à enveloppe constante. Soigner le montage de son projet s'avère donc encore plus important que par le passé.

Basée sur plusieurs années d'expérience dans l'accompagnement et l'évaluation des projets FEE, cette fiche-outil vous propose dix conseils importants pour mettre toutes les chances de votre côté lors de la soumission d'un projet (sachant que certains conseils peuvent ne pas s'appliquer à toutes les catégories de projets FEE).

› 1. PRENEZ GARDE AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le vade-mecum FEE définit ce qui est éligible et ce qui ne l'est pas. Lire attentivement ces informations semble un préalable incontournable, ce qui n'empêche pas chaque année certains projets d'être écartés car ils ne rentrent pas dans le périmètre des FEE. Parmi les éléments les plus importants, citons le fait que :

- la demande doit être de nature **pédagogique** (constituer une base de données utile aux chercheurs d'un domaine X, par exemple, n'est pas éligible, à moins que ladite base de données ne serve principalement à l'enseignement) ;
- le montant minimal doit être de 5.000€ (les projets de plus petite envergure sont du ressort des Facultés) ;
- le FEE n'a pas vocation de résoudre les déficits structurels en matière d'encadrement (une « guidance » pour un cours particulier, par exemple, sera sans doute considérée comme du « cadre déguisé ») ;
- le matériel informatique banalisé, les logiciels courants, le mobilier courant, ou encore les ouvrages ne constituent pas des coûts éligibles (d'autres pistes existent néanmoins pour ces dépenses : crédits bibliothèques pour les livres, bureau d'études pour le mobilier, etc.).

› 2. FOURNISSEZ TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

Comme le premier, ce conseil peut sembler totalement trivial : le formulaire pose une série de questions et demande une série de renseignements, fournissez-les. Si vous demandez un renouvellement et qu'un rapport d'activités est prévu, ne l'omettez pas. Les éléments demandés sont là non pour vous ennuyer, mais pour permettre aux évaluateurs de juger sur la meilleure base possible quels sont les projets dans lesquels l'institution devrait investir, puisque l'on sait que l'enveloppe disponible ne permettra pas de couvrir toutes les demandes. Le formulaire qui sera utilisé pour les avis des évaluateurs externes est également fourni : n'hésitez pas à relire votre projet à la lumière de ces critères pour vous assurer que tous les points sont rencontrés.

› 3. COMMENCEZ PAR LA FIN

Par « commencer par la fin », nous entendons ici par la manière dont les résultats du projet bénéficieront concrètement aux étudiants. Un certain nombre de projets se concentrent sur le produit, le « livrable », sans se poser la question de l'utilisation de ce résultat par les étudiants - partant du principe que forcément, puisque l'idée est bonne, le succès sera au rendez-vous et que les étudiants vont se battre pour en bénéficier. Imaginez donc le projet mis en place : à quels étudiants va-t-il profiter, dans le cadre de quel(s) cours, avec quelle prise en compte lors des évaluations, etc.

› 4. RENSEIGNEZ-VOUS SUR LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

L'ULB investit beaucoup dans différentes actions de promotion de la réussite et de soutien à l'enseignement. Il est donc possible que votre projet présente des similitudes avec des actions menées dans le passé ou menées actuellement ailleurs à l'ULB (voire dans une institution proche). Il se peut également que des partenariats soient souhaitables. Lors de la préparation du projet, évitez de donner l'impression de réinventer la roue, de faire double emploi avec d'autres actions internes ou de faire cavalier seul lorsqu'un travail d'équipe aurait du sens.

› 5. FAITES APPEL AUX CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES EN AMONT

Pour la plupart des dix conseils présentés ici, le regard d'un conseiller pédagogique peut s'avérer très utile. Les conseillers de la Cellule PRAC-TICE sont à votre disposition pour vous aider à monter votre dossier, n'hésitez pas à faire appel à eux. Une façon d'obtenir un avis est de demander une relecture de votre projet avant soumission. L'inconvénient est qu'il est déjà tard à ce moment pour opérer des changements en profondeur. Un entretien initial au moment où vous définissez le projet peut donc s'avérer le plus bénéfique (ce qui n'exclut pas une relecture le cas échéant).

NB. Pour les projets dits d'innovations pédagogiques, la procédure FEE 2013-2014 prévoit désormais une rencontre minimum avec un conseiller.

› 6. ASSUREZ-VOUS DU SOUTIEN DE VOTRE FACULTÉ

Les projets facultaires sont en principe soumis à un classement par la faculté avant leur envoi au Département Enseignement. Ce classement est extrêmement important : si un bon classement ne garantit pas forcément l'obtention du financement, un mauvais classement signifie en règle générale que le projet ne sera pas retenu. Il est donc absolument essentiel d'obtenir le plein soutien de votre faculté, et de préférence en amont de la rédaction, pour ne pas perdre un temps précieux à rédiger un projet qui ne serait pas soutenu.

A noter que certaines facultés ne classent pas les demandes, peut-être pour éviter de condamner a priori certains projets. Cette stratégie est à double tranchant puisqu'elle revient en pratique à laisser la décision à l'échelon suivant, sans prise en compte des priorités de la faculté.

› 7. PLANIFIEZ LE TRANSFERT ET LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Les projets dits d'« innovation pédagogique » ont pour objectif de « tester une nouvelle méthode, d'élaborer un nouvel outil, etc. » (Vade-mecum FEE 2013-14, p. 2). L'esprit est de financer une action pilote susceptible, à terme, de profiter à l'ensemble de la communauté. C'est pourquoi il est important de prévoir dès le départ comment les résultats du projet seront disséminés en interne : au-delà de *votre* projet, que va-t-il rester qui sera utilisable par d'autres à l'ULB ? Vous envisagez d'abord les choses de votre point de vue et c'est normal, mais l'évaluateur se posera lui d'abord la question des retombées institutionnelles.

› 8. ANTICIPEZ LA PÉRENNISATION

Exception faite des guidances, les projets FEE ont pour vocation de soutenir des expériences pilotes en matière d'enseignement, pas de financer des actions de manière récurrente. Il est donc essentiel de prévoir dès le début du projet comment l'action pourra être pérennisée si elle s'avère un succès. C'est évidemment d'autant plus pertinent si votre dossier est une demande de renouvellement.

› 9. PLANIFIEZ L'ÉVALUATION DÈS LE DÉPART

Dès que vous demanderez un renouvellement, il vous sera demandé une évaluation des résultats intermédiaires du projet. Il est très difficile de collecter des informations pertinentes si l'évaluation n'a pas été planifiée dès le départ. Dès la phase de rédaction donc, quand vous avez fixé les objectifs du projet, pensez aux indicateurs qui pourront mesurer l'atteinte desdits objectifs et à la manière de collecter l'information nécessaire. Restez réaliste dans ce que vous annoncez : dire que vous allez mesurer la réussite d'un dispositif grâce à une amélioration de la moyenne des étudiants par exemple n'est en général pas crédible.

Tenez compte également du fait que la demande de renouvellement pour l'année académique suivante devra être soumise à vos instances facultaires au début du 2^e quadrimestre. Il s'agit donc de prévoir très tôt un premier recueil de données ou à tout le moins un planning d'évaluation pour les mois qui suivent. Si l'activité du projet ne débute qu'au second quadrimestre, annoncez-le clairement.

› 10. FOURNISSEZ DES ÉLÉMENTS TANGIBLES

Si vous avez suivi le conseil n°9 et bien planifié l'évaluation, vous devriez être en mesure, en cas de demande de renouvellement, de fournir des éléments concrets attestant de l'avancée du projet. Écrire que les étudiants sont satisfaits, ou que vous avez constaté que leurs résultats étaient meilleurs que l'année précédente, ne constitue pas un élément probant. Comme pour d'autres points, consulter un conseiller pédagogique sur ces aspects peut s'avérer utile.